

## LES 15 NOUVELLES ZONES D'EMPLOI DE LA BASSE-NORMANDIE

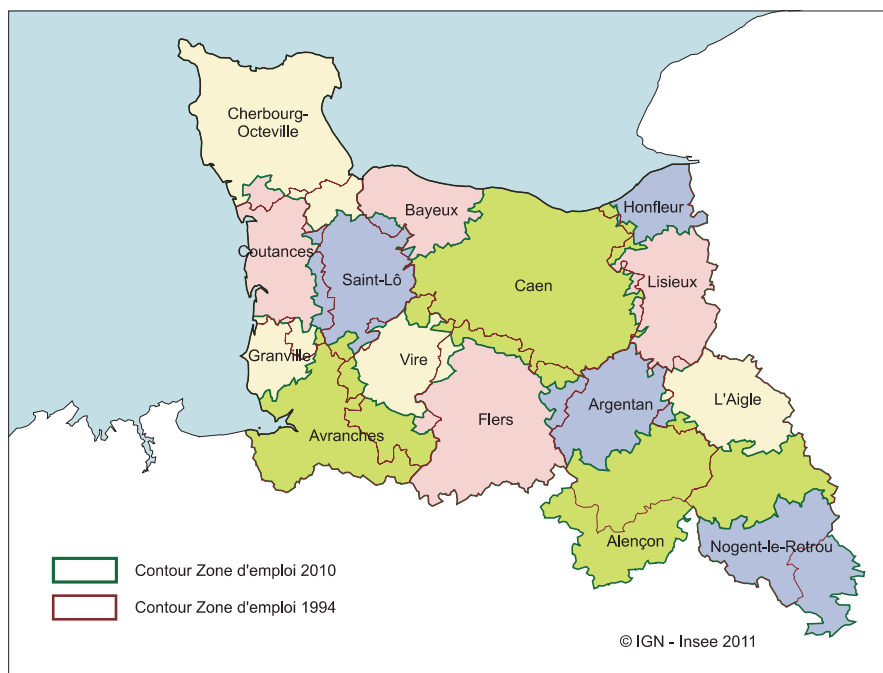
**Maillage du territoire métropolitain, le découpage en zones d'emploi vise à déterminer un zonage d'étude pertinent pour l'analyse des marchés locaux du travail. La zone d'emploi est ainsi le plus petit territoire de calcul des taux de chômage localisés et des estimations d'emploi salarié de l'Insee. C'est aussi un territoire propice à la mise en œuvre des politiques de l'emploi initiées par les pouvoirs publics et les acteurs locaux.**

Dans sa version millésimée 2010, qui s'appuie sur les données du recensement 2006, la Basse-Normandie compte désormais quinze zones d'emploi. Dans sa précédente définition, celle de 1994, seules dix zones d'emploi partitionnaient la région. La Basse-Normandie, les Pays de la Loire et le Languedoc-Roussillon font ainsi figure d'exception, les quinze autres régions de métropole ayant vu leur nombre de zones d'emploi diminuer. Au total, 315 zones d'emploi partagent aujourd'hui le territoire métropolitain sans chevauchement, contre 348 dans le maillage précédent.

Innovation de ce redécoupage, la nouvelle version du zonage s'affranchit des limites régionales pour mieux cerner la réalité des marchés du travail. Ainsi la zone d'emploi d'Alençon s'étend sur trois départements. Outre 144 communes ornaïses, elle comprend 45 communes de la Sarthe et 7 de Mayenne, départements de la région Pays de la Loire. La zone d'emploi de Nogent le Rotrou se compose elle de 50 communes de l'Orne et de 28 de l'Eure-et-Loir (région Centre).

La zone d'emploi Caen-Bayeux, qui couvrait 62 % de la surface du département du Calvados, se scinde désormais en deux zones distinctes. Il en va de

Les zones d'emploi 2010



### Définitions

Une zone d'emploi se définit comme un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Adapté aux études locales sur le marché du travail, le découpage en zones d'emploi millésimées 2010 partitionne intégralement et sans chevauchement la France métropolitaine en 304 territoires, ensembles de communes contiguës. Il se fonde uniquement sur les flux domicile-travail des actifs lors du recensement de 2006.

La délimitation des territoires s'appuie en effet sur le principe suivant : le nombre d'actifs résidant au sein d'une zone et y travaillant doit être le plus élevé possible. En d'autres termes, le taux d'actifs stables de chaque zone d'emploi doit être optimisé, dans le respect d'un certain nombre de contraintes liées notamment à la taille des territoires (minimale et maximale) et à leur géographie (pas de découpage infra-communal, contiguïté des communes, etc.). La méthode utilisée agrège par itérations successives des communes selon l'intensité des migrations alternantes journalières. Ce travail de découpage territorial, a été piloté par le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé avec l'appui technique de l'Insee et de la DATAR. Il actualise le précédent zonage basé sur le recensement de 1990 et s'affranchit désormais de toute limite administrative, y compris régionale.

## Quelques chiffres-clés sur les 15 zones d'emploi

Nom de la zone d'emploi	Population résidente	Population active de 15 ans ou plus		Emplois au lieu de travail	Part des actifs stables dans la zone d'emploi en (%)
		totale	dont ayant un emploi (%)		
Caen	466 763	219 165	89,2	192 283	90,3
Cherbourg-Octeville	208 603	93 966	89,0	82 321	92,7
Alençon (zone inter-régionale)	122 097	54 391	89,9	47 981	83,9
<i>dont partie située en Basse-Normandie</i>	91 094	40 397	89,2	40 586	
Flers	101 570	44 363	90,0	40 592	87,7
Avranches	90 688	40 050	92,4	37 496	82,6
Saint-Lô	84 121	38 915	92,4	35 457	80,3
Lisieux	70 480	31 251	87,8	27 190	76,9
Coutances	59 146	25 377	91,1	22 685	77,2
Honfleur	52 367	23 613	89,3	23 113	78,8
Bayeux	50 823	22 884	88,9	19 161	70,1
Granville	50 290	20 747	90,5	17 582	75,5
Nogent le Rotrou (zone inter-régionale)	49 006	21 894	90,7	19 557	75,4
<i>dont partie située en Basse-Normandie</i>	25 479	11 616	90,9	9 529	
Argentan	41 285	18 247	87,7	15 424	75,5
Vire	40 174	17 780	90,4	15 992	77,8
L'Aigle	34 542	14 817	87,5	12 541	74,1
<b>Total</b>	<b>1 521 955</b>	<b>687 460</b>	<b>89,7</b>	<b>609 375</b>	
<i>dont partie située en Basse-Normandie</i>	1 467 425	663 188	89,6	591 952	

Sources : Insee, Recensement de la population 2008

même pour Avranches-Granville et Alençon-Argentan. La création d'une zone autour de Honfleur réduit au nord l'ancienne zone d'emploi de Lisieux. Celle de Vire se rétracte aussi, l'aire d'influence de Caen s'étendant désormais au nord du Bocage et l'attraction d'Avranches étant prédominante sur le Mortainais. Dans la Manche, la zone de Cherbourg-Octeville s'étend vers le sud-est, incluant mainte-

nant la région de Carentan auparavant dans le bassin de Saint-Lô. En revanche, cette dernière zone inclut davantage de communes sur sa bordure ouest. Les modifications engendrées par la redéfinition des zones d'emploi touchent de façon marquée le département de l'Orne. La nouvelle zone inter régionale d'Alençon, seconde par sa superficie derrière Caen et troisième par sa population après celles

de Caen et Cherbourg-Octeville, s'étend jusqu'à la frontière est du département, incluant toute la partie nord du Perche. Le sud du Perche appartient lui à la zone d'emploi de Nogent-le-Rotrou. Les nouvelles zones de l'Aigle et d'Argentan sont, avec celle de Vire, les trois territoires les moins peuplés.

**Édith NAVELLOU**  
Insee

### DIRECTION REGIONALE DE L'INSEE DE BASSE-NORMANDIE

5 rue Claude Bloch - BP 95137 - 14024 CAEN CEDEX - Tél. : 02.31.45.73.39

Directrice de la publication : Maryse CHODORGE

Rédacteur en Chef : Didier BERTHELOT

Attaché de presse : Philippe LEMARCHAND - 02.31.15.11.14

© Insee 2011